

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/91

20 mai 1998

(98-2102)

**CONFERENCE MINISTERIELLE**  
**Deuxième session**  
**Genève, 18 et 20 mai 1998**

Original: anglais

## PAYS LES MOINS AVANCES

### Déclaration distribuée par les Ministres des pays les moins avancés

Les Ministres des PMA se déclarent profondément préoccupés par le fait que la part des PMA dans les exportations mondiales demeure inférieure à 0,04 pour cent, de sorte qu'ils sont marginalisés dans le commerce mondial. Cette situation regrettable est à considérer au regard de la Déclaration de Paris et du Programme d'action pour les PMA ainsi que du Plan d'action adopté à la première Réunion ministérielle de l'OMC, tenue à Singapour en décembre 1996, qui prévoient un cadre pour de nouvelles concessions concernant l'accès des PMA aux marchés. Il faut aussi rappeler à ce propos les résultats de la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA tenue à Genève en octobre 1997.

Nous engageons nos partenaires de développement à faire en sorte que le contenu du Plan d'action de l'OMC et du cadre intégré adopté à la Réunion de haut niveau soit opérationnel, en augmentant les flux d'aide publique au développement et en faisant bénéficier les produits des PMA de droits nuls sur leurs marchés. Nous demandons instamment que les mesures spéciales et différenciées en faveur des PMA qui sont prévues dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay soient mises en oeuvre rapidement.

Nous exhortons nos partenaires de développement à soutenir le programme intégré par pays de la CNUCED pour l'assistance technique liée au commerce en augmentant l'assistance technique et financière qu'ils apportent.

Nous demandons instamment aux Membres d'envisager de donner de la flexibilité aux règles de l'OMC afin de permettre aux PMA qui ont engagé le processus d'accession de le mener à terme sans à-coups. Les PMA pourraient devenir Membres après avoir présenté un aide-mémoire sur leur commerce extérieur et avoir apporté les éclaircissements qui leur auraient éventuellement été demandés. Nous apprécions à sa juste valeur l'assistance technique de l'OMC aux PMA et insistons sur la nécessité de l'intensifier.

Nous rappelons que la situation de la dette extérieure des PMA demeure précaire et que les mesures actuelles d'allégement de la dette se sont avérées par trop insuffisantes. Nous considérons que l'initiative de la Banque mondiale et du FMI en faveur des pays pauvres très endettés constitue un pas en avant dans la bonne voie. Toutefois, son efficacité dépendra de la rapidité et de l'étendue de sa mise en oeuvre. Nous nous félicitons qu'une majorité de PMA soit admise à bénéficier de l'initiative, mais nous souhaiterions que le cas des autres PMA soit également pris en considération selon les mêmes critères.

Nous exprimons notre profonde gratitude aux pays qui, à la Réunion de haut niveau d'octobre 1997, ont annoncé une amélioration de l'accès à leurs marchés pour les exportations des

./.

pays les moins avancés. Nous les encourageons à donner suite rapidement à leur déclaration par voie de notification. Nous demandons aux autres Membres de l'OMC de reconsidérer leur position à cet égard et de présenter des offres généreuses concernant l'accès à leurs marchés.

Nous recommandons à toutes les organisations multinationales et régionales de financement ainsi qu'aux donateurs bilatéraux/multilatéraux d'accorder une attention particulière au renforcement de l'infrastructure (énergie, ports, télécommunications, routes, voies ferrées, aéroports, hôtels, etc.), qui rend les économies des PMA plus attractives pour les investissements étrangers.

Nous nous félicitons de la suggestion du Directeur général de l'OMC qui considère que, dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence ministérielle, une proposition d'élimination de tous les obstacles tarifaires en faveur des pays les moins avancés devrait être examinée en priorité lors des négociations qui commenceront en l'an 2000.

L'échéancier établi pour la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord n'est pas suffisant pour les PMA. Il conviendrait qu'ils bénéficient d'un plus long délai pour se conformer aux dispositions des différents accords.

---